Date initiale d'émission 5 juin 2015

Date de révision 23 avril 2024

NIAGARA PHARMACEUTICALS INC.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur du produit

Marque Health Saver Concentré d'additif du bassin oculaire (bouteille verte de 8 oz)

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions concernant l'utilisation

Utilisation recommandée Produits médicinaux

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Détails du fournisseur de la fiche signalétique

NIAGARA PHARMACEUTICALS INC. Nom du fournisseur

Adresse du fournisseur **60 INNOVATION DRIVE**

FLAMBOROUGH ONTARIO

L9H 7P3 **CANADA**

Numéro de téléphone du

Téléphone: 905 690-6277 Télécopieur : 905 690-6281 fournisseur

Courriel du fournisseur rjames@niagarapharmaceuticals.com

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence de 905 708-7962

l'entreprise

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par la réglementation 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Mises en garde - prévention

Le produit est un concentré. Utiliser conformément au mode d'emploi pour une dilution avec de l'eau. Ne pas utiliser sous forme de concentré

Mises en garde - intervention

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX LORS DE L'UTILISATON COMME CONCENTRÉ : Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si vous les portez et s'il est sécuritaire de le faire. Continuer à rincer immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin

Mises en garde - entreposage

Aucun

Mises en garde - élimination

Aucun

Dangers non classifiés ailleurs (HNOC)

Sans objet

Toxicité inconnue

0 % du mélange consiste en des ingrédients de toxicité inconnue

Renseignements supplémentaires

Toxique pour les organismes aquatiques

Interactions avec d'autres produits chimiques

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

.

Nom chimique	N° CAS	Poids, %	Secret commercial
Propylène glycol	57-55-6	7-13	*
Gluconate de chlorhexidine	18472-51-0	3-7	*

^{*}Le pourcentage exact (concentration) de la composition consiste en un secret commercial et n'a donc pas été divulqué.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux concentré.

Une assistance médicale immédiate est requise en cas d'utilisation sous forme de

Contact oculaire Le produit doit être dilué et utilisé conformément au mode d'emploi

uniquement. En cas d'utilisation sous forme de concentré, rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux bien ouverts pendant le rinçage. Ne pas frotter la

zone touchée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané En cas d'utilisation sous forme de concentré, laver immédiatement avec du savon

et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en

présence d'une irritation qui persiste.

Inhalation Aucune information disponible

Ingestion Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien administrer par

la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Symptômes et effets les plus

importants

Aucune information disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Remarques au médecin Traiter selon les symptômes

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Utiliser des méthodes d'extinction appropriées aux circonstances locales et au milieu environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucune information disponible

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucune information disponible

Produit de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Données sur l'explosivité

Sensibilité au choc mécanique Non

Sensibilité à la décharge statique Non

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à la pression demandée approuvé MSHA ou NIOSH (ou un équivalent) ainsi qu'un ensemble de protection complet.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles En tant que concentré, éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Se reporter aux mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8. Empêcher d'autres

fuites ou déversements.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage Éponger à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions de sûreté en matière d'entreposage, y compris les incompatibilités

Entreposage Conserver les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Verrouiller

le magasin. Tenir hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Lignes directrices relatives à

l'exposition

Ce produit, tel que fourni, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation propres aux régions.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Bassins oculaires Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Aucun équipement de protection requis dans des conditions d'utilisation normales

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection requis dans des conditions d'utilisation normales

Protection respiratoire Aucun équipement de protection requis dans des conditions d'utilisation normales

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide

ApparenceClair à jaune clairOdeurInodore

Couleur Aucune information disponible Seuil olfactif Aucune information

disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques Méthode</u>

pH 6,3 Aucune connue

Point de fusion et point de Aucune donnée disponible Aucune connue congélation Aucune donnée disponible

Point d'ébullition et intervalle Aucune donnée disponible Aucune connue

d'ébullition

Point d'éclairAucune donnée disponibleAucune connueTaux d'évaporationAucune donnée disponibleAucune connueInflammabilité (solide et gaz)Aucune donnée disponibleAucune connue

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

 Tension de vapeur
 Aucune donnée disponible
 Aucune connue

 Densité de vapeur
 Aucune donnée disponible
 Aucune connue

 Possité relative
 1
 Aucune connue

Densité relative Aucune connue Solubilité dans l'eau Entièrement soluble Aucune connue Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible Aucune connue Coefficient de partage n-octanol/eau Aucune donnée disponible Aucune connue Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Aucune connue Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucune connue

Viscosité cinématiqueAucune donnée disponibleAucune connueViscosité dynamiqueAucune donnée disponibleAucune connuePropriétés explosivesAucune donnée disponiblePropriétés oxydantesAucune donnée disponible

Renseignements supplémentaires

Point de ramollissement
Teneur en COV (%)
Granulométrie

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Distribution granulométrique

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risque de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Polymérisation dangereuse

Absence de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter

Aucune connue d'après les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

Produit de décomposition dangereux

Aucun connue

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

Inhalation Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas

disponibles.

Contact oculaire Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas

disponibles.

Contact cutané Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas

disponibles.

Ingestion Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas

disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements

et de la diarrhée.

Information sur le constituant

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Propylène glycol	= 20 000 mg/kg (rat)	= 20 800 mg/kg (lapin)	-
57-55-6			

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Sensibilisation Aucune information disponible.

Effets mutagènes Aucune information disponible.

Cancérogénicité Ne contient aucun ingrédient considéré comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition répétée

Aucune information disponible.

Toxicité chronique Aucun effet connu d'après les renseignements fournis.

Effets sur les organes cibles Aucune information disponible

Risque d'aspiration Aucune information disponible.

Valeurs numériques de toxicité Information sur le produit

Les valeurs ci-dessous sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du document du SGH Sans objet

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia Magna (puce d'eau)
Propylène glycol 57-55-6	CE ₅₀ après 96 h : = 19 000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	CL ₅₀ après 96 h: += 51 600 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: 41 à 47 m L/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 = 51 400 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50 = 710 mg/L (Pimephales promelas)	LC50 = 710 mg/L 30 min	24 h EC50 > 10 000 mg/L 48 h EC50 > 1 000 mg/L

<u>Persistance et dégradation</u> Aucune information disponible.

<u>Bioaccumulation</u> Aucune information disponible.

Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Cette matière, comme elle est fournie, n'est pas considérée comme étant un déchet

dangereux selon la réglementation fédérale (40 CFR 261). Cette matière pourrait être considérée comme étant un déchet dangereux si elle était mélangée ou si elle entrait en contact d'une quelconque façon avec un déchet dangereux, si des produits chimiques y étaient ajoutés ou si elle faisait l'objet d'un traitement ou de toute modification. Se reporter à la réglementation 40 CFR 261 afin de déterminer si la matière modifiée représente un déchet dangereux. Se reporter aux réglementations gouvernementales, régionales ou

locales appropriées pour connaître les exigences supplémentaires.

Emballage contaminé Jeter le contenu et les contenants conformément aux réglementations locales.

Codes relatifs aux déchets dangereux de la Californie

561

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Département des TransportsNON RÉGLEMENTÉDésignation officielle deNON RÉGLEMENTÉ

transport

Classe de dangers S/O

TMD Non réglementé

MEX Non réglementé

OACI Non réglementé

IATANon réglementéDésignation officielle deNON RÉGLEMENTÉ

transport

Classe de dangers S/O

IMDG/IMO Non réglementé

Classe de dangers S/C

Polluant marin Le produit est un polluant marin selon les critères définis par IMDG/IMO

RID Non réglementé

ADR Non réglementé

<u>ADN</u> Non réglementé

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Répertoires internationaux

TSCA Conforme

LIS Tous les constituants figurent soit à la LIS, soit à la LES.

TSCA – Section 8b) du répertoire de la United States Toxic Substances Control Act LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

Réglementations fédérales des

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique qui est assujetti aux exigences en matière de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Catégories de risques selon SARA

311/312

Risque aigu pour la santé Non
Risque chronique pour la santé Non
Risque d'incendie Non
Risque de dépressurisation soudaine Non
Risque de réactivité Non

CWA (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de matière polluante en vertu de la *Clean Water Act* (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Cette matière, comme elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée à titre de matière dangereuse en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) [40 CFR 302] ou de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) [40 CFR 355]. Certaines exigences en matière de signalement pourraient être en vigueur aux échelles locale, régionale ou gouvernementale relativement à la décharge de cette matière.

Réglementations

gouvernementales des États-

Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique assujetti à la Proposition 65.

Réglementations gouvernementales du droit à savoir en vigueur aux États-Unis

Additif relatif au bassin oculaire Health Saver Concentré - bouteille verte de 8 oz

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Propylène glycol 1330-43-4	Х		Х		

Réglementations internationales

Canada

Classe de dangers du SIMDUT

Non déterminée

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA Risques pour la santéInflammabilité 0 Instabilité 0 Risques physiques et

chimiques -

HMIS Risques pour la santéInflammabilité 0 Protection Risque physique 0

personnelle X

Préparé par Niagara Pharmaceuticals Inc.

60 Innovation Drive

Flamborough (Ontario) L9H 7P3

905-690-6277

Date de révision 23 avril 2024

Remarque sur la révision Aucune information disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont exacts au moment de sa publication, conformément à nos connaissances, à l'information dont nous disposons et à nos convictions. Les renseignements sont fournis à titre de référence seulement dans l'optique d'assurer la sûreté de la manutention, de l'utilisation, du traitement, de l'entreposage, du transport, de l'élimination et de la décharge et ne doivent pas être considérés comme étant une garantie ou une norme de qualité. Ces renseignements concernent uniquement la matière en question et pourraient ne pas être valides si cette matière était utilisée en concomitance avec d'autres substances ou dans le cadre de tout processus, sauf si cela est spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique